

## 5 témoignages de ressortissants bulgares résidant en France Janvier 2009

### Témoignages recueillis par Miroslav Petrov

Je suis bulgare et je suis en France depuis un an avec mon enfant. Je n'ai pas de travail et je dépends entièrement de mon copain. Je ne suis pas étudiante et j'ai 34 ans. Depuis que je suis arrivée en France je n'arrête pas d'envoyer des CV à des offres d'emploi, mais sans aucun résultat. J'ai déjà une carte de séjour, mais l'ANPE refuse de m'inscrire, puisque je n'ai pas trouvé d'employeur qui accepte de demander une autorisation de travail pour moi. Sur ma carte de séjour c'est marqué que je ne suis pas autorisée à travailler. Je ne sais pas comment sortir de ce cercle infernal... J'ai besoin d'un travail, n'importe lequel, afin de m'occuper de mon enfant. Je parle 4 langues, j'ai un Bac+5, mais j'ai l'impression de vivre dans un pays maudit et je suis profondément désespérée.

\*\*\*\*\*

Je suis Français et ma fiancée est Bulgare. Nous nous sommes rencontrés le 24 août 2007 puis après 8 mois d'attente nous nous sommes vus pour la première fois à Paris à l'aéroport de Charles de Gaulle au mois de février 2008 à Pau. Ma fiancée est restée 5 mois puis elle m'a rejoint sur Paris (Asnières sur seine plus exactement). Nous nous sommes fiancés au mois d'août 2008. Depuis un enfer administratif a commencé, nous rencontrons des difficultés qui deviennent de plus en plus insurmontables (préfecture, travail, etc,...) Aucune entreprise accepte d'embaucher ma fiancée (elle a pourtant une Maîtrise de Chimie et d'Informatique obtenue avec la Mention Excellent). Nous nous sommes déplacés à la Préfecture, à la Direction Départementale de l'Emploi, ANPE,... mais sans résultat. La carte de séjour est la "clé" pour le travail. Les inscriptions à la Faculté sont dépassées. Aujourd'hui nous sommes devant un mur.

\*\*\*\*\*

Je suis bulgare, j'ai 27 ans, j'habite à Paris et j'ai obtenu une autorisation de travail avant l'entrée de la Bulgarie dans l'Union Européenne. Mon père est venu habiter à Paris en 2007, après l'entrée de la Bulgarie dans l'union Européenne. Ma sœur vit également à Paris, elle est lycéenne. Beaucoup de démarches administratives entreprises par mon père en France se soldent par un échec. Alors qu'il réside ici de façon tout à fait régulière. Depuis 18 mois il cherche du travail, mais il ne peut pas s'inscrire à l'ANPE en tant que bulgare. Par exemple, il a pu suivre des cours de français pour chômeurs, masqué sous le statut de "gens du voyage", puisque son statut de bulgare n'était pas suffisant pour s'y inscrire. Alors que mon père n'est pas "gens du voyage". Trois employeurs ont voulu l'embaucher dans les secteurs de montage de structures métalliques et dans la logistique (qui font partie des 150 métiers « ouverts »). Il a trouvé un premier employeur, à partir du site de l'emploi européen sur la mobilité de l'emploi EURES, au mois d'août 2007. Cet employeur a souhaité l'embaucher (après une courte période d'essai - normalement non autorisée par la loi pour les bulgares et les roumains). Il a monté un dossier auprès de la préfecture de police pour demander une carte de séjour "salarie" et ensuite auprès du service de la main d'œuvre étrangère de la direction du travail de Paris. Au bout de six mois, il a reçu un refus d'autorisation de travail en France. Le motif étant le code ROME, puis après l'aide de SOLVIT sur le dossier, la direction du travail a dit que ce n'était pas le code ROME, mais le temps de travail horaire qui n'allait pas. Au final l'employeur a abandonné la procédure.

Mon père a trouvé un autre employeur au mois de juin 2008, qui a souhaité l'embaucher (après une période d'essai d'une semaine), mais qui a finalement renoncé face aux procédures administratives, après s'être renseigné auprès de la direction du travail.

Ensuite, en novembre 2008 il a trouvé une agence d'intérim souhaitant l'embaucher (après une période d'essai de trois jours) qui lui a fait un contrat, mais la direction du travail n'a pas trouvé ce contrat d'intérim acceptable.

\*\*\*\*\*

Je suis venue habiter en France, chez mon ami, qui est français et j'habite à Nice. Cela fait 6 mois déjà, mais je n'arrive pas à trouver du travail. J'ai un diplôme d'université, je parle plusieurs langues, mais rien ! Je suis allée à plusieurs entretiens d'embauche sans résultat. En ce moment je suis prête à travailler comme réceptionniste d'hôtel ou bien comme assistante/secrétaire. Le fait que je n'ai pas de

carte de séjour pose apparemment un problème pour les employeurs, malgré le fait que la préfecture de police m'a indiqué que j'aurai une carte de séjour une fois le contrat de travail signé. Je sais que ce n'est facile pour personne et je sais qu'il y a des bulgares qui travaillent déjà en France. Mais là je commence sérieusement à désespérer, je ne me sens pas utile et je ne sais plus quoi faire.

\*\*\*\*

Je suis restée à Paris durant un an, en train de chercher un boulot sans succès, En fait au début j'avais trouvé un petit job, comme je suis de nationalité bulgare l'employeur croyait que la procédure était plus simple pour obtenir l'autorisation de travail, donc il m'avait fait une promesse d'embauche, je suis allé a la préfecture avec, et à ma grande surprise ,je me suis rendue compte que la procédure n'était pas vraiment simplifiée pour nous, l'employeur devait fournir trop de paperasse ( c'était simplifié pour nous juste dans le faite que l'employeur n'avait pas obligation d'expliquer pourquoi nous avoir choisie nous, et qu'il n'était obligé de déposer son annonce de recherche dans l'ANPE et c'est tout) , et comme ça il a vite laissé tomber l'idée de m'embaucher , trop compliqué pour lui, et après tout pourquoi se casser la tête a employer un étranger quand il peut si facilement prendre un français !

Finalement je suis restée en France durant un an en tant que touriste mais en recherchant du travail (j'envoyais des cv et tout ça) sans succès, j'ai laissé tombé et je suis repartie.

Maintenant je voudrais suivre une formation d'aide soignante en France. Mais en fait pour pouvoir suivre cette formation il faut d'abord passer le concours (écrit et oral) et pour pouvoir s'inscrire passer le concours ils me demandent une carte de séjour, mais moi j'ai pas de carte de séjour, quand je suis en France je n'ai aucun statut la bas (comme une touriste), et de ce que j'ai compris pour pouvoir demander une carte de séjour il faut soit être étudiant (être inscrit) soit être employé. Nous faisons partie de l'union européenne, on peut résider en France sans carte de séjour, comment demander une carte de séjour si je ne suis pas encore admise pour suivre la formation (on doit passer les concours avant) ? Je suis bloquée dés que je vœux faire quelque chose on me dit : peut pas, c'est décourageant.